

Assemblée Générale Udapei 94  
11 avril 2018

***RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2017  
et des premiers mois de 2018***

Le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois : mars, juin et octobre 2017.

Une Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le 26 avril 2017

Le Conseil de juin 2017 a procédé à l'élection de son nouveau Bureau :

- Président :

Jean Pierre BOBILLOT,

- Présidente Adjointe

Marie Françoise GUERIN,

- Secrétaire :

Patrick

GALBOURDIN,

- Secrétaire adjointe :

Michèle BOURGAREL,

- Trésorier :

Michel CHEVAL,

- Trésorière Adjointe : Danielle NEDEY
- Chargée de communication : Danielle NEDEY

**Pendant la période écoulée l'Udapei 94 a été représentée par son Président :**

**- au niveau de l'Unapei-Ile de France**

**- au niveau de nos autorités régionales et départementales :** Conseil Régional, Conseil Départemental, Délégation Territoriale de l'ARS, Direction de l'Autonomie, ..... avec qui nous entretenons de bonnes relations.

La participation aux différentes instances mises en place par les ARS a été coordonnée au niveau régional par l'Unapei-Ile de France dans le cadre du comité d'Entente Inter-associatif.

Le Président participe aussi, avec d'autres administrateurs, au **Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie** qui se réunit maintenant sous la présidence de Mme JEANVOINE Vice-Présidente du Conseil Départemental.

**Enfin l'Udapei est représentée dans les instances de la Maison Départementale des Personnes Handicapées :**

- par notre Président à la Commission Exécutive
  - par Mme Marie-Françoise GUERIN et Mme Yvette CONSTANTIN, Mme Danièle BONNETAIN et M Bruno VELA à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
- Mme Colette CARREE y représente également les établissements.

Nous participons assidûment à ces instances qui fonctionnent régulièrement et de façon satisfaisante.

## **Sur la période, notre Union Départementale a également conduit un certain nombre d'actions :**

### **Nos principaux objectifs sont :**

- la prise en compte des besoins des personnes handicapées dans le respect de leurs droits,
- le développement et la diffusion des innovations dans l'accompagnement,
- la participation à des initiatives au niveau de l'accessibilité.

Pour cela notre Union départementale continue de développer ses actions de communication, de rencontres, d'études et de formations en réponses aux problèmes posés et aux demandes de ses adhérents. Il est nécessaire d'être présent au niveau du département, d'avoir un dialogue, un échange constant. Les responsables du département comptent sur nous et nous comptons sur eux.

L'association doit également développer des actions adaptées pour accompagner les principales évolutions en cours (CPOM, tarification, « solutions adaptées pour tous », rapprochement d'associations).

### **1 - La poursuite et l'amélioration des activités de communication**

- a) La publication des revues semestrielles avec une diffusion papier limitée à nos principaux partenaires et à nos adhérents : diminution du nombre d'exemplaires papiers et envoi par mail à certains partenaires ce qui a permis de réduire fortement le coût du routage.
- b) La revue est maintenant également en ligne au travers de notre site avec accès à un historique et de nouvelles fonctionnalités (sommaire interactif, impression, téléchargement et utilisation de liens ...).
- c) La dernière actualisation du site internet (actualités, agenda, adresses des établissements) a été réalisée début 2018 et sa mise en ligne est faite.

### **2 - L'organisation de séminaires**

- a) Les journées de sensibilisation à la méthode « facile à lire, facile à comprendre » ont été poursuivies en 2017 / 2018 en fonction des demandes de nos adhérents.  
Des dispositifs d'auto-formation se mettent en place ce qui permet une diffusion plus rapide.

b) Des séminaires ont été organisés, à la demande, pour les travailleurs handicapés de plus de 50-55 ans, autour du thème de la préparation à la retraite en complément de la diffusion du livret « démarches administratives ». Ces séminaires par petits groupes se déroulent dans le cadre du dispositif « mon avenir après le travail ».

Par ailleurs nous adhérons au groupement un avenir après le travail- Ile de France chargé de diffuser largement le dispositif au niveau de la région.

c) Un séminaire a été organisé début 2017 dans le cadre de l'accompagnement des adhérents de « Nous Aussi » pour les aider à formaliser leurs idées et leurs propositions concernant les protections juridiques (en vue d'une participation à un groupe de réflexion national).

La déléguée de « Nous Aussi » a aussi participé à un groupe de travail « protection juridique ».

Un autre séminaire d'une demi-journée a également eu lieu début 2018 pour la sensibilisation de la délégation à la démarche d'accessibilité S3A. Cette démarche a pour but d'aider au développement de l'accessibilité dans les lieux ouverts au public. Il faut que les membres de « Nous Aussi » soient capables de comprendre les objectifs de la démarche.

d) Deux séminaires d'échange et de conseil sur la communication écrite ont eu lieu pour les administrateurs de nos associations avec l'intervention d'une journaliste avec l'objectif d'améliorer nos supports de communication.

Un séminaire sur l'utilisation des réseaux sociaux pour l'action associative a dû être reporté par l'Unapei mais le projet est maintenu

### **3 – la participation à des manifestations ou à des forums handicap**

L'Udapei 94 participe ou apporte sa contribution aux manifestations et aux colloques départementaux concernant le handicap mental avec une attention particulière à l'autisme et aux aidants :

Participation à la journée porte ouverte de la MDPH, au forum des aidants.....

### **4 – la participation à des actions d'amélioration de l'accessibilité**

L'Udapei 94 continue à participer à toutes les initiatives communales ou départementales dans le cadre des journées handicap ou à d'autres occasions.

Monsieur Michel CHEVAL participe à un projet de centre commercial S3A à Fontenay-sous-Bois.

Notre Union reste également engagée pour le développement de l'autoreprésentation en restant attentive à toutes les initiatives et en y participant.

## **5 – l'animation d'un réseau de référents professionnels pour les aides au départ en vacances**

Ces aides peuvent être obtenues dans le cadre du partenariat de l'Unapei avec l'ANCV (Association Nationale des Chèques Vacances) pour les personnes handicapées et les familles qui souhaitent voir leur projet de vacances se réaliser. Elles peuvent venir en complément des aides qui peuvent aussi être apportées par la MDPH, par le Conseil Départemental, par les communes (CCAS) ....

L'Udapei 94 anime ce réseau de référents vacances dans les établissements et/ou dans chaque association qui le souhaitent pour aider les personnes handicapées et leurs familles à constituer leur dossier.

Un autre système d'aides aux vacances pour les travailleurs handicapés fondé sur une épargne préalable du travailleur et un abondement de cette épargne a été mis en place avec succès dans des établissements.

## **6 - l'accompagnement d'une délégation de « Nous Aussi »**

La délégation « Nous Aussi-Joinville - St Maur » a une douzaine d'adhérents dont 11 travailleurs de l'ESAT et un adhérent travaillant en milieu ordinaire.

Sur 2017 et début 2018, un programme ambitieux a été mis en œuvre sous l'impulsion de la Déléguée Permanente élue, Sophie Martinez :

- Des actions de présentation de l'association pour faire venir de nouveaux adhérents.
  
- Des actions sur des thèmes de réflexion retenus par les instances nationales (le sens du travail, les relations avec la fratrie, les difficultés ressenties avec les tutelles ou curatelles)
- Une participation à l'assemblée générale de nous aussi qui s'est tenue à Paris.
- Des représentations dans les fêtes et les réunions associatives ou communales
- Un dîner de fin d'année
- Des sorties en groupe

La délégation est accompagnée par deux bénévoles ; Marie Françoise GUERIN et Jean-Pierre BOBILLOT et par l'assistante de l'Association Zeinabou DIARRA.

## **7 - l'accompagnement de l'évolution de nos structures associatives avec le souci d'une gouvernance moderne.**

L'Udapei 94 est garante de relations équilibrées et de qualité entre les différentes associations afin de conserver une image forte et cohérente pour notre mouvement.

Elle se préoccupe également des évolutions indispensables dans le contexte actuel, notamment pour l'articulation des valeurs familiales de notre mouvement avec notre responsabilité dans la gestion des établissements, cela dans le respect des principes de gouvernance promus par l'Unapei.

Il s'agit d'un thème récurrent mais dont l'opportunité s'est renforcée, notamment avec la fusion Apei 94 / Apogei 94 qui a été concrétisé le 24 juin 2017 lors des Assemblées Générales Extraordinaires des deux associations.

Dans le même temps s'est mis en place le fond de dotation « Agir-Handicap 94 » qui a repris les fonds propres de l'association Apei 94.

L'Udapei 94 a participé activement à cette mise en place.